

Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Îlets de Sainte-Anne

Réunion n°2 de consultation – Pêche

Vendredi 28 Juin 2013 ; à la Mairie de Sainte-Anne

Animation : Jessica CRILLON, Impact Mer

Personnes présentes : 40 personnes ont participé à cette réunion.

PERSONNES	ACTIVITES
MALSA Garcin	Maire de Sainte-Anne
BRITHMER Ronald	PNRM
ADEMAR Marie	Syndicat IMPM
LOCHUS Louis-Joseph	Marin pêcheur
NIJEAN René	Marin pêcheur
NIJEAN Eugène	Marin pêcheur
BARRAHST Victor	Marin pêcheur
MARAN Willy	Marin pêcheur/CRPMEM
BERT Félix	Marin pêcheur
MURAT Christian	Îlets du Cap
ADEMAR René	SIMP
DORE Alfred	Marin pêcheur
MONROSE Raphael	Marin pêcheur
TRIME Erick	Marin pêcheur
ADJUTOR Herve	Marin pêcheur
POGNONT Eddy	Directeur de cabinet
BEUSE Belle Rose	Marin pêcheur
GUY Marcus	Marin pêcheur
BOURGADE Marcel	PNRM
MIRONTH Simon	Marin pêcheur
DORE Fernand	Marin pêcheur
GUY Marie-Joseph	Marin pêcheur
NORBERT	Marin pêcheur
NORBERT Nestor	Marin pêcheur
VALSIN Michel	Police écologie/Garde littoral
MURAT Félix	Marin pêcheur
NORBERT Narcisse	Marin pêcheur
PALLUD Mari	Marin pêcheur
PALLUD Gutebert	Marin pêcheur
DELBOIS Daniel	Marin pêcheur
DORE Garcin	Marin pêcheur
LAUNE Patrice	PNRM
VENUMIERE Nadine	PNRM
CRILLON Jessica	Impact Mer
BARNERIAS Cyrille	DEAL
MALSA Malike	PNRM
SCARON Grégory	Impact Mer

COLAS François	Agence des Aires Marines Protégées
CABIT René	Mairie de Sainte-Anne
TENAUD Alexia	DEAL

Déroulé de la présentation :

- Rappel du contexte et de l'ensemble de la démarche ;
- Rappels sur les réserves et ce projet d'extension ;
- Rappel des éléments de diagnostic ;
- Rappel des différents échanges avec les acteurs de la pêche ;
- Présentation de l'outil réserve et de sa flexibilité : zones de pêche...
- Présentation de quelques exemples de projets de réserves dans la Caraïbe
- Echanges autour du projet

Les réunions réalisées à Sainte-Anne dans le cadre de la réflexion de ce projet ont réuni une centaine de personnes (pêche professionnelle, pêche plaisancière, nautisme et tourisme, scientifiques, collectivités ...). Vu le contexte complexe de la pêche, les derniers comités techniques et de pilotage ont été essentiellement axés sur la pêche. Il est apparu la nécessité d'approfondir les échanges avec les professionnels de la pêche afin de rappeler que ce projet d'extension de réserve ne signifie en aucun cas une interdiction de la pêche. Il s'agit de réglementer l'ensemble des usages (dont la pêche) afin de protéger le milieu, les ressources et de permettre le maintien ou le développement des activités. Le travail ne se base pas uniquement sur les aspects environnementaux, il se base sur l'ensemble des usages sociaux et économiques de l'espace littoral et marin. Sur la base d'échanges avec les acteurs et de données de terrain, des zones à enjeux environnementaux ont été identifiées. Une présentation donne pour exemple de nombreux projets d'Aires Marines Protégées (de la Caraïbe ou d'ailleurs) qui ont défini un zonage avec l'ensemble des acteurs permettant les activités de pêche. Le projet de réserve peut aussi permettre de dégager des fonds supplémentaires pour la surveillance et la gestion de ce site. Les acteurs sont inclus dans les décisions relatives à la réserve (plan de gestion, présence dans les différents comités...).

Préambule :

Monsieur Brithmer rappelle l'objectif général de la réunion, il s'agit de consulter les professionnels de la pêche afin de réfléchir ensemble à un projet d'extension marine de la réserve naturelle nationale des îlets de Sainte-Anne. Ce projet permettrait d'organiser les usages, de protéger la ressource et de permettre son renouvellement. Il ne s'agit pas d'interdire l'activité de pêche, mais au contraire, de travailler pour le maintien d'une pêche durable. Il expose la situation préoccupante du cantonnement actuel, victime d'une forte activité de braconnage. Ils soulignent les options possibles :

- Le maintien du cantonnement actuel statuquo de la situation actuelle,
- La suppression du cantonnement,
- La mise en place d'un dispositif permettant la valorisation du milieu marin et de la pêche.

Il estime, avec l'appui de la municipalité, que la troisième solution serait la plus adaptée, elle pourrait être mise en place dans le cadre d'un projet d'extension de réserve.

➤ **Des difficultés de plus en plus fortes (pollutions...)**

Un pêcheur expose le contexte difficile de la pêche en Martinique, le plateau continental est étroit. 8 cantonnements de pêche ont été mis en place et environ 30% du littoral est interdit de pêche à cause de la pollution au chlordécone. La bande côtière Atlantique offre une zone très restreinte autorisée à la pêche qui s'étend du Nord du Vauclin à Sainte-Anne. Ceci a eu pour conséquence une forte diminution des revenus. Face à ces conditions, les mesures compensatoires et/ou indemnisation ne permettent pas aux pêcheurs d'y faire face sur le moyen et le long terme. Il s'agit d'aides d'urgence.

➤ **Un ressenti de manque de considération de la profession**

La difficulté pour un professionnel de la pêche de dégager des revenus suffisants pour vivre ne semble pas assez prise en compte. Les normes mises en place par l'Etat et l'Europe ne sont pas adaptées au contexte martiniquais. Ils dénoncent le fait que l'avis des pêcheurs ne soit pas assez pris en compte. L'absence, aux réunions de certains élus du PNRM, porteur de ce projet, est interprétée comme un manque de considération envers la profession et les professionnels de la pêche.

Il est demandé aux professionnels de faire des efforts mais ils se posent la question de l'égalité de traitement de l'ensemble des usagers de la mer et aussi des usagers de la bande côtière (pollutions telluriques). Madame Ademar précise qu'il serait important de connaître les quantités de poissons/ espèces prélevées par la pêche plaisancière et la participation des plaisanciers aux pêches illicites. Le milieu et les pêcheurs sont victimes des pollutions terrestres. Face à ces problèmes ils ne rencontrent aucun soutien des politiques.

Monsieur Malsa G rappelle qu'il a toujours prôné une politique écologique forte au sein de sa commune, estimant que ses décisions étaient aussi importantes pour les pêcheurs. Pour exemples : son opposition à l'avis du Conseil Général sur le décret de Bassin Maritime Caraïbéen du Conseil Général qui privait la commune de son droit de regard sur la ZEE, l'opération Grand Site, le projet d'acquisition par le Conservatoire du Littoral de 80 hectares derrière la plage des Salines, la réserve des îlets de Sainte-Anne permettant la protection des oiseaux, l'interdiction d'habitation sur les îlets de Sainte-Anne (au nombre de treize), l'opposition aux plantations de bananes qui auraient pu engendrer une pollution au chlordécone du milieu marin de Sainte-Anne, l'opposition aux projets de forte urbanisation... Du fait de ces choix et de cette volonté politique, l'eau est d'une grande qualité à Sainte-Anne, ceci explique d'ailleurs la présence d'un grand nombre de pêcheurs de la Martinique dans la zone. L'exemple des oursins est marquant. Il estime que l'extension marine de la réserve serait positive pour les pêcheurs, en effet il s'appuie sur l'exemple de la réserve de Sainte-Lucie où il est observé un effet positif pour les pêcheurs. Il rappelle aux pêcheurs qu'une réserve ne signifie pas « interdiction de pêcher » mais permettrait de réglementer la pêche afin de permettre le renouvellement de la ressource et donc, de maintenir la pratique d'une pêche durable.

Il invite les pêcheurs à s'organiser avec la Ville pour tenter de faire face aux faiblesses rencontrées dans la zone de cantonnement.

➤ **Une gestion problématique du cantonnement**

Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Sainte-Anne
Réunion de consultation – Pêche – Mairie de Sainte-Anne

Un pêcheur reconnaît volontiers le travail accompli mais expose le revers de la situation. Il explique que la pêche est la principale activité dans la zone, que les conditions difficiles de la profession s'étant amplifiées, de nombreux jeunes ont abandonné. Ils ne trouvent pas d'autres alternatives que la délinquance car il n'y pas de travail autre que la pêche pour eux à Sainte-Anne. Il estime que les problèmes du cantonnement viennent de sa gestion, les pêcheurs considèrent qu'ils seraient aptes à la gestion car ils connaissent le milieu, les espèces, leur fonctionnement. Ils estiment que les moyens dont disposeraient la réserve pourraient être mis à disposition pour une meilleure gestion du cantonnement. Il leur semble important d'améliorer la gestion du cantonnement, ils veulent maintenir le cantonnement mais que les améliorations soient mises en place à partir de l'existant. Ils ne comprennent pas comment le cantonnement n'est pas correctement géré et qu'une réserve le sera.

Monsieur Ronald Brithmer explique la complexité de transfert de moyens et de compétences que cela peut générer. La dépendance de gouvernance ministérielle étant différente pour chacun de ces dispositifs, ce qui en fait des entités complètement indépendantes l'une vis-à-vis de l'autre. L'outil « réserve » serait un outil plus complet et adaptable au contexte, permettant le maintien de la pêche tout en la valorisant. La réserve dépend du Ministère de l'Environnement et le cantonnement du Ministère de la mer. Les projets de réserves peuvent permettre de débloquent des fonds et permettent la mise à disposition de gardes sur la zone pour une meilleure gestion.

Jessica Crillon rappelle qu'il est possible d'adapter le projet de réserve aux besoins des pêcheurs mais aussi de travailler sur l'ensemble des usages. Il s'agit de trouver les solutions permettant une gestion durable des ressources et des activités. Lors des rencontres, les pêcheurs s'accordent à dire que les ressources halieutiques diminuent en Martinique, le milieu marin est dégradé ... il semble important de trouver des solutions sur le territoire pour améliorer la qualité du milieu marin et permettre le renouvellement de la ressource dont la pêche dépend. De nombreuses causes ont entraîné la diminution de la ressource : pollutions, dégradation des habitats naturels, pêche ...

Pour conclure, Monsieur Brithmer explique que le projet de la réserve est une volonté pour l'ensemble de la Martinique et si il n'y pas d'accord avec les pêcheurs le projet n'aboutira pas, il est donc fondamental qu'il y ait une volonté commune des pêcheurs. Il précise que le travail sera peut-être long, mais il est nécessaire de poursuivre le dialogue et tenter de convaincre les pêcheurs de l'intérêt de ce projet pour leur profession.